

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2005-0061/PRE réglementant la vente en détails du Kérozène.

n° 2005-0061/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
28 avril 2005

Numéro JO  
n° 8 du 30/04/2005

Date du numéro  
30 avril 2005

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination d'un Premier Ministre

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement : **VU** Le décret n°2001-0156/PRE du 17 juillet 2001 fixant les attributions des Ministères.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

La vente au litre du Kérozène utilisé par les ménages ne peut dépasser le prix fixé mensuellement par le Ministère en charge de l'Economie Nationale.

### Article 2

Toute infraction aux dispositions du présent décret entraîne une amende allant de 200 000 FD à un million FD sans préjudice des sanctions administratives susceptibles d'être prise à l'égard du contrevenant.

### Article 3

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.